CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES
EXCELLENCE FOR A COMPLEX WORLD
COMMISSION DIVERSITÉ

Communiqué de presse
Paris, le 28 janvier 2013

Les grandes écoles s'engagent pour l'égalité femmes – hommes dans l'enseignement supérieur français

Aujourd'hui 28 janvier 2013, la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) - regroupant 207 établissements français- représentée par Pierre Tapie, président, et Florence Darmon, présidente de la commission Diversité, a co-signé une charte Egalité Femmes-Hommes (F/H), avec Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes. Sont également signataires la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI). Consciente de la responsabilité des grandes écoles sur ce sujet, la CGE mène, depuis 2004, une politique forte **grâce à un groupe de travail dédié et composé d'une centaine de référents. L'élaboration de cette charte par ce dernier est une étape fondatrice dans l'engagement de la CGE pour l'égalité Femmes–Hommes.**

Un état des lieux préoccupant

La proportion de filles dans les écoles d'ingénieurs et de management est stable depuis plusieurs années. Cependant, il existe de grandes disparités entre ces 2 types d'établissements. Les écoles d'ingénieurs ne comptabilisent que **28% de jeunes filles dans leurs effectifs alors qu'elles sont 50% dans les écoles de management.** Les 2/3 des ingénieurs hommes sortent d'écoles où la proportion de femmes n'atteint pas 25%.

Au sein des 145 écoles d'ingénieurs membres de la CGE, nous observons de profondes différences. En effet, des écoles généralistes incluant des disciplines plébiscitées par les jeunes filles comme la chimie, la biochimie, l'énergie,… atteignent des pourcentages supérieurs à la moyenne nationale alors que les disciplines comme la mécanique, l'électronique, la construction, … restent encore peu attractives aux yeux des étudiantes.

[2] Part des filles dans les différentes formations d'enseignement supérieur (%)
(France métropolitaine + DOM)

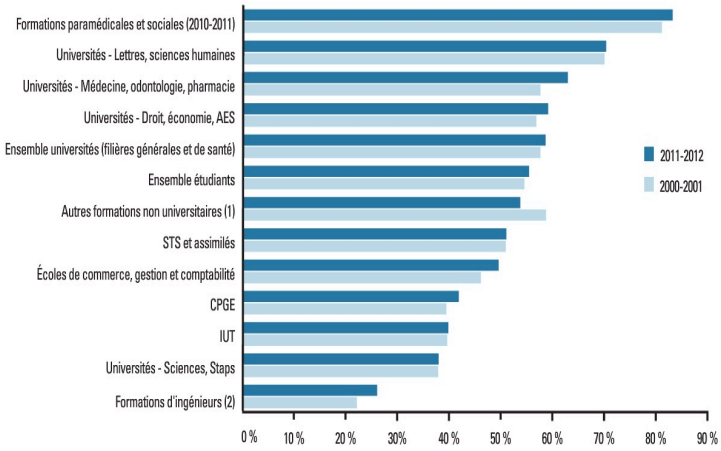

Les étudiants / Repères et références statistiques - édition 2012 - DEPP

Après la convention de 2005, une charte structurante pour 2013

Pour la CGE, cette signature est une deuxième étape importante après la convention signée en 2005 avec le ministère de la Parité et de l'Egalité professionnelle. Cette charte précise les engagements possibles des établissements et notamment la **mise en œuvre opérationnelle** de l'égalité F/H, qui pourra s'inscrire dans la stratégie des écoles membres. Il existe au sein des grandes écoles des **référents Egalité**. Ces derniers seront en charge de l'application et la coordination des actions prévues par la charte. **3 domaines d'actions** ont été identifiés :

1. Inciter les écoles à **sensibiliser les étudiant-e-s** et le personnel à l'égalité femmes–hommes
2. Mettre en œuvre **l'égalité femmes-hommes** au sein des établissements tant parmi les collaborateurs que dans les activités des étudiants

3. **Développer en amont des études supérieures**, et principalement auprès des jeunes filles, une **politique d'attractivité des cursus de grandes écoles** et notamment dans les **domaines des sciences et techniques**.

De cet engagement découlent 2 actions :

- l'ensemble des étudiants et étudiantes bénéficient d'une **sensibilisation obligatoire à l'égalité professionnelle et d'une introduction aux questions de genre**.
- les étudiant-e-s soient encouragé-e-s à **observer la ou les politiques(s) et les pratiques en matière d'égalité F/H** mises en œuvre dans les entreprises, et à en rendre compte dans leur rapport de stage de fin d'études.

Sensibiliser aux sciences et aux technologies dès la classe de 2nde

Alors qu'elles sont à quasi- parité en terminales S, les **jeunes filles s'orientent peu vers les filières des sciences et techniques**, par méconnaissance des secteurs industriels et technologiques, ceci à cause des nombreux stéréotypes présents dans la famille, l'éducation, la culture, les médias, le monde du travail, l'organisation de la société.

Pour y remédier, la CGE demande à ses membres d'agir en amont et **d'intervenir régulièrement dans les lycées** (et les forums) afin de **promouvoir les études scientifiques et techniques auprès des filles**.

Un groupe de travail dédié à l'égalité F/H au sein de la CGE

Le groupe Egalité F/H de la CGE, créé en 2004, réunit une centaine de référents Egalité, nommés par la direction des écoles. Il a travaillé depuis 2 ans à l'élaboration de cette charte, et aux outils adaptés pour sa mise en œuvre opérationnelle : **modules de sensibilisation, ateliers de coaching, suivi d'indicateurs sexués pour le personnel et pour les étudiants, utilisation et création (notamment par les étudiants & étudiantes) d'outils de communication non stéréotypés et non sexistes**.

Du coaching pour les étudiantes
Afin d'accompagner les étudiant-e-s vers le marché de l'emploi, et de sensibiliser notamment les filles à la vie en entreprise, les écoles pourront leur proposer des séances de coaching.

Il va désormais coordonner le suivi de l'application de la charte au sein des membres de la CGE et pouvoir les aider à formaliser leur politique égalitaire globale.
Ainsi, à travers cette charte, **chaque grande école pourra décliner une politique égalitaire à 2 niveaux** :

1. Dans sa **responsabilité de formateur** des étudiants et étudiantes : en les sensibilisant à l'égalité F/H et aux enjeux professionnels qui en découlent au sein des entreprises, dans leurs parcours de cadre et de manager d'équipe.

2. Dans sa **responsabilité sociale et sociétale** en tant qu'employeur :en menant une politique égalitaire affichée vis-à-vis de son personnel.

Par ailleurs, le groupe de travail mène des actions afin de **sensibiliser les filles** à la possibilité qu'elles ont d'accéder aux grandes écoles et **d'ambitionner les mêmes perspectives de carrières que celles des hommes**.

Contacts presse :
Pauline RICHAUD, TBWA\CORPORATE
(tél : 04.72.59.17.18 – mél : pauline.richaud@tbwa-corporate-lyon.com)
Brigitte POREE, Conférence des Grandes Ecoles
(tél : 01.46.34.77.63 – mél : brigitte.poree@cge.asso.fr)